

Willy Peers

Un humaniste en médecine

De l'adolescent idéaliste...



Willy Peers en uniforme de boy-scout

Willy, Lucien, Herman Peers est né à Kain le 17 mars 1924 dans un milieu familial libre-penseur. Son père, Louis, officier de carrière, sera prisonnier pendant toute la 1ère guerre mondiale. Après des études secondaires à l'Athénée de Tournai, Willy se soustrait au Service du Travail Obligatoire (STO), entre en Résistance et rejoint l'Armée secrète où il a le grade de soldat sanitaire. Très affaibli au sortir de la 2ème guerre mondiale, il doit séjourner au sanatorium de Montana, en Suisse, jusqu'en 1946. Là, il y prépare la première candidature en sciences naturelles et médecine qu'il réussit au jury central en 1947.

" Devenir médecin est une vocation qui anime Willy Peers dès l'adolescence comme en témoignent les notes d'un journal intime. Il y affirme sa volonté de servir ainsi l'humanité. Tous les engagements professionnels, sociaux et politiques ultérieurs attesteront un humanisme critique, fondé sur le libre-examen, armé du matérialisme dialectique et surtout exprimé au fil de sa pratique de gynécologue. "
(D'après la notice biographique préparée par Jo Boute pour l'Académie royale de médecine.)

" [...] Ambitieux, je le suis sans doute mais est-ce pour moi ? Non, ce que je voudrais c'est voir l'homme s'élever plus haut qu'il ne l'ait jamais fait [...]. Pourquoi je veux faire ma médecine, parce qu'il me semble que, à part le professorat que je ne puis supporter, c'est là que je trouverai un champ large ouvert à cette lente ascension. Sauvant des vies humaines, je pourrai peut-être accorder à la civilisation un ouvrier de plus et quel ouvrier parfois [...]. Appeler cela de l'orgueil : non, mais une compréhension toute personnelle sans doute des devoirs qu'entraînent tous les droits qui nous sont accordés avec la vie [...] "
Extraits d'un manuscrit de W. Peers datant vraisemblablement de 1942 (fin de lycée).



Willy Peers adolescent (debout à droite), avec sa mère Olga Bonte, sa sœur Nicole et son frère Jackie



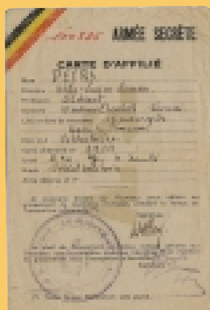
Willy Peers dans un groupe de jeunes



Groupe de l'Armée secrète peu après la Libération



Willy Peers en blouson et calot de l'armée américaine

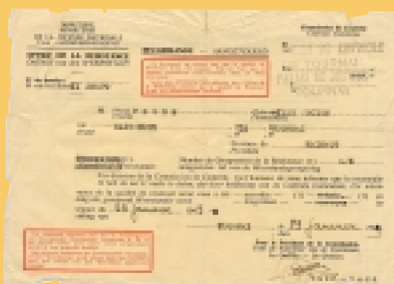


ARMÉE SECRÈTE

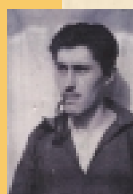
CARTE D'AFFILIÉ

PEERS

Carte de membre de l'Armée secrète de Willy Peers, reconnu résistant armé, du 1er juillet 1943 au 14 octobre 1944



Attestation de l'Office de la Résistance



Willy Peers au sanatorium de Montana (Suisse)



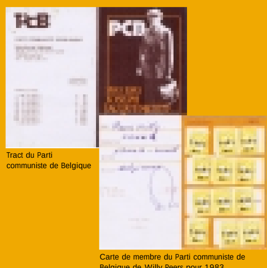
Attestation de séjour au sanatorium en juin 1946



Willy Peers

Un humaniste en médecine

… À l’homme engagé



Tract du Parti communiste de Belgique

Carte de membre du Parti communiste de Belgique de Willy Peers pour 1983

L’idéalisme du jeune homme se concrétise par l’adhésion, dès l’âge de dix-huit ans, au Parti communiste de Belgique (PCB) dont il sera membre jusqu’à la fin de sa vie. En 1949, il fait partie de la délégation estudiantine belge au Congrès mondial de la Paix à Paris. Combinant son militantisme avec sa profession de médecin, il est partisan d’un service national de santé au cours des années cinquante.

Lorsqu’après la grève des médecins en 1963, la Loi Leburton met un terme définitif à la possibilité d’instaurer un tel service, il prend position, au sein de la Commission Santé publique du Parti communiste de Belgique que préside son ami Jacques Lemaître, pour l’élaboration d’une politique de santé publique qui permette un accès pour tous à des soins de qualité.
Willy Peers exprime ses opinions au travers de multiples conférences de vulgarisation à la tribune du Cercle d’éducation populaire (CEP) et par plusieurs publications de la Fondation Joseph Jacquemotte ou de La Revue nouvelle.
Il apporte sa contribution au Groupe d’Étude pour une Réforme de la Médecine (GERM) fondé en 1964, en centrant toujours plus sa réflexion sur la santé de la femme et sur les problèmes de l’avortement.

" Quand on veut envisager une théorie sociale, il est naturel que celle-ci s’élabore au travers d’une pratique sociale, consciente et critique [...]. Accueil très fraternel mais lenteur administrative. Nous avons ensuite gagné en car la cité Universitaire de Ben Aknoum où nous logions. Souper. Puis première réunion pour désigner un présidium et les délégués à chaque commission de travail. Pour moi en ordre essentiel : Commission Santé Publique et Enfance. Formation professionnelle et Enseignement. Coucher vers 24h30. Hier matin levé vers 8h [...]. Ben Bella est venu clôturer la conférence et ce fut l'occasion d'un déchaînement des étudiants de la Cité u niversitaire qui l'ont obligé à dîner au restaurant de la Cité, ce qu'il a fait avec une bonne volonté et une simplicité extrêmement sympathiques [...]. Il me semble qu'au travers des différents rapports que nous avons entendus ce soir, il apparaît que le déterminant le plus fondamental encore, dans l’époque que nous vivons de la condition féminine en santé publique, est celui de sa situation socio-culturelle plus que de sa biologie. Dès lors s'est posé le problème de l'émancipation de la Femme. On nous a suggéré, et je crois que c'est vraiment une suggestion importante, que l'émancipation serait en fait mieux comprise si on lui substituait un autre terme qui est celui d’autonomie. Cette autonomie de la femme suppose finalement une autonomie plus grande pour chacun d'entre nous et c'est pourquoi les hommes, tout autant que les femmes, sont intéressés à cet aspect du mouvement sociologique que nous vivons et que nous essayons avec nos faibles moyens de promouvoir. [...] "
Extrait de la synthèse de Willy Peers des journées de discussion organisées par le Groupe d’Étude pour une Réforme de la Médecine (Actes du colloque : GERM, La condition féminine en santé publique, Liège, 6-7 novembre 1976).



Délégation estudiantine au Congrès mondial de la Paix, Paris, 1949. Willy Peers porte la casquette des étudiants de l’ULB

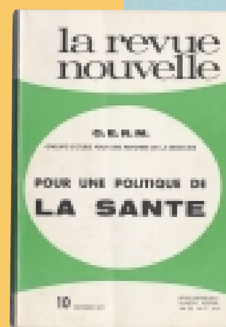




Conférence européenne d’aide technique et médicale à l’Algérie nouvelle, Alger, juin 1963. Photos prises par Willy Peers, sur lesquelles on reconnaît Ahmed Ben Bella, premier président de la République algérienne



Publication du docteur Peers :
Pour une politique de santé publique. Compte rendu de la journée d’étude tenue le 28 octobre 1962 à Bruxelles à l’initiative de la Commission de la Santé publique du Comité central du Parti communiste Belge (Fondation Joseph Jacquemotte)



Publication du docteur Peers :
Pour une politique de la santé, dans *La Revue nouvelle,* numéro spécial 10, octobre 1971 (Col. IHOES)



Willy Peers dédicace un de ses ouvrages au Cercle d’éducation populaire



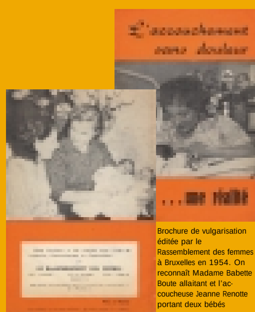
Willy Peers donne une conférence à l’Université libre de Bruxelles, à la tribune du Cercle d’éducation populaire



Willy Peers

Un humaniste en médecine

" Tu n'accoucheras plus dans la douleur ! "



Brochure de vulgarisation éditée par le Rassemblement des femmes à Bruxelles en 1954. On reconnaît Madame Babette Boute allaitant et l'accoucheuse Jeanne Renotte portant deux bébés

À Paris, la technique de l'accouchement sans douleur est pratiquée par le docteur Lamaze à la Clinique des métallurgistes du syndicat de la CGT à Paris.

Cette technique d'origine soviétique peut être appliquée à une très grande échelle à peu de frais. Dorénavant, la femme ne sera plus soumise à la malédiction biblique : " tu accoucheras dans la douleur ! " et elle pourra vivre son accouchement avec moins de souffrances.

Au début des années cinquante, le professeur Snoeck dirige avec dynamisme le service de gynécologie et d'obstétrique à l'Hôpital Saint-Pierre de l'Université Libre de Bruxelles. Parmi ses assistants, les " Snoeck Boys " comme ils se surnomment eux-mêmes, Willy Peers, Claude Picard et Jo Boute, jeunes gynécologues, sont d'autant plus vite convaincus par la technique de l'accouchement sans douleur qu'ils sont influencés par les théories de Pavlov sur les réflexes conditionnés. La prise en charge des femmes enceintes, leur préparation à l'accouchement sans douleur et l'accouchement lui-même sont bientôt organisés dans le service sur l'insistance des femmes et des infirmières qui y travaillent. Ailleurs, d'autres pionniers utilisent cette technique comme Jeanne Renotte-Massart (1913 - 1998) à Liège, accoucheuse, militante communiste et ancienne déportée politique à Ravensbrück.

" L'activité hospitalière de M. Peers est à tous points de vues de première qualité. M. Peers a consacré une grande partie de son temps à l'organisation et à la supervision de l'enseignement qui est donné aux futures mères dans le cadre de la préparation psychosomatique de celles-ci à la grossesse et à la parturition [Ndr : accouchement]. Le succès obtenu dans ce domaine dans mon service doit être porté quasi entièrement au crédit de l'activité hospitalière de M. Peers. Tout récemment, M. Peers a été chargé par l'Oeuvre nationale de l'enfance (ONE) d'organiser un enseignement destiné aux médecins, aux infirmières, aux accoucheuses, aux kinésistes afin de leur permettre d'acquérir les notions scientifiques de base indispensables à l'élaboration du programme éducatif général que l'ONE se propose d'étendre progressivement à l'ensemble des futures mères du pays. "
Rapport concernant le renouvellement du mandat de Monsieur Willy Peers signé par le Professeur Snoeck.



Pochette du disque *L'accouchement sans douleur* (recto) : reportage de Francis Crémieux, EMI, 30 cm

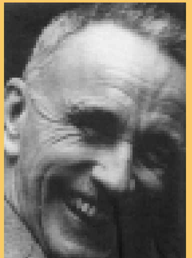


Pochette du disque *L'accouchement sans douleur* (verso) : reportage de Francis Crémieux, EMI, 30 cm



La belle histoire du Docteur Lamaze

L'accouchement sans douleur… une réalité, Bruxelles, 1954, pp. 6-7 (Le Rassemblement des femmes)



Jean Snoeck, chef du service de gynécologie et d'obstétrique de l'hôpital Saint-Pierre au début des années 50. Professeur à l'ULB, il forme une génération nouvelle de gynécologues obstétriciens



Les deux " Snoeck Boys " Jo Boute et Willy Peers à l'hôpital Saint-Pierre de Bruxelles, en 1954



Willy Peers prépare les femmes à accoucher sans douleur (vers 1954)

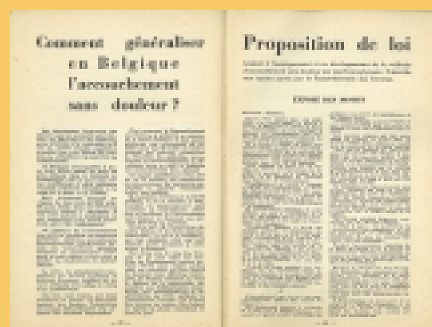


Séance pratique de préparation à l'accouchement sans douleur à l'hôpital Saint-Pierre



Mettre au monde son enfant dans la joie

L'accouchement sans douleur… une réalité, Bruxelles, 1954, pp. 12-13 (Le Rassemblement des femmes)



Comment généraliser en Belgique l'accouchement sans douleur ?

Proposition de loi

Proposition de loi dans *L'accouchement sans douleur… une réalité*, Bruxelles, 1954, pp. 20-21 (Le Rassemblement des femmes)

Willy Peers
Un humaniste en médecine

Gynécologue à Namur (1959 – 1984)

Le gynécologue Willy Peers au travail à la maternité provinciale de Namur

Willy Peers est engagé comme médecin sous-directeur par le Centre d'obstétrique et de gynécologie de la Province de Namur en 1959.
Jusqu'à sa mort en 1984, il se voue à la santé physique et psychologique de la femme et de l'enfant à naître.
Sa compétence et son désintéressement sont unanimement reconnus et suscitent gratitude et admiration.
Pourtant, de 1960 à 1964, la Députation provinciale refuse de le nommer à titre définitif et prolonge son stage à 11 reprises ! Elle cherche aussi à lui interdire d'exercer son métier de gynécologue accoucheur en l'affectant à des travaux de laboratoire.
Willy Peers, assisté par les avocats Jean Fonteyne et Roger Lallemand, fait casser ces décisions arbitraires par le Conseil d'État.
Durant ces années, le docteur Peers valorise le travail pluridisciplinaire de l'équipe médicale, suggère une réforme de la médecine et de son enseignement dans un sens plus social. Avec le GERM, il conteste la légitimité et l'autorité de l'Ordre des médecins. Les sanctions disciplinaires qu'il encourt ne seront annulées par le Conseil d'État qu'après sa mort.

" Je l'ai connu comme étudiant, je l'ai connu comme "avorteur", je l'ai connu comme gynécologue. La nuit du 22 au 23 septembre 1982. L'après-midi déjà la situation devenait critique. L'enfant était mal placé. Le monitoring détectait des contractions toutes les deux trois minutes qui atteignaient les 60-70 et le cœur de l'enfant passait de 60 à 150. Le médecin de garde, les infirmières, l'étudiant-stagiaire ... enfin tous les membres de "l'équipe" ... s'affolaient un peu. Peers était à Saint-Pierre et, ma foi, il n'avait pas le don de l'ubiquité. Il est arrivé vers 19h30. Sa présence suffisait pour que l'affolement fasse place à la sérénité. L'équipe se ressoudait. Toute équipe a besoin, non pas d'un leader – c'est là une vue élitiste des choses – mais d'un coordinateur ".
Jacques NAGELS (professeur à l'ULB), Extrait de l'hommage à W. Peers du Comité central du PCB, décembre 1984.

Fiche de traitement de Willy Peers à la maternité provinciale de Namur

Le docteur Peers anime son équipe

Le gynécologue Willy Peers au travail à la maternité provinciale de Namur

Le gynécologue Willy Peers au travail à la maternité provinciale de Namur

Willy Peers pratique l'autopsie d'un nouveau-né

Déclaration d'adhésion au libre-examen, 17 février 1960

Le gynécologue Willy Peers au travail à la maternité provinciale de Namur



Willy Peers

Un humaniste en médecine

Le choix d'une parenté responsable



Willy Peers expose ses idées au cours d'une conférence

Son éthique personnelle de gynécologue humaniste se heurte aux tabous religieux, au code de déontologie de l'Ordre des médecins et aux interdits légaux.

Depuis 1923, toute propagande pour la contraception est interdite en Belgique alors que le contraception permettrait d'éviter de nombreuses grossesses non désirées. Willy Peers lutte pour un développement du planning familial : le médecin devient écrivain et conférencier pour exposer ses opinions novatrices.

L'avortement est poursuivi à cette époque aux termes des articles 348 à 353 du Code pénal belge de 1867 qui ignore la détresse des femmes. Avec Philippe Toussaint, Jacqueline de Lombaert et Claude Serge Aronstein, Peers fonde en 1970 la Société Belge pour la Légalisation de l'Avortement (SBLA) qui devient une tribune importante en la matière. Mais surtout, il s'engage avec courage dans la pratique de l'avortement pour raisons médicales, psychologiques et sociales sans aucun but lucratif.

" Dès avant 1970, ce gynécologue rompt la loi du silence qui pèse sur l'avortement. Il pratique des interruptions volontaires de grossesse sans publicité, mais en dehors de toute clandestinité. Son maintien en détention préventive symbolise ainsi les représailles à l'encontre de la rupture du tabou. Mais la stature morale de ce médecin est telle que la répression prend l'allure d'une provocation et déclenche la stigmatisation de la loi pénale. "

Extrait de MARQUES-PEREIRA Bérangère, l'Avortement en Belgique. De la clandestinité au débat politique, éd. ULB - Institut de Sociologie - " Histoire, économie, société ", Bruxelles, 1989.

A propos de l'IVG

" le but poursuivi étant alors essentiellement une œuvre de santé publique, au sens le plus large du terme : protéger la santé, voire la vie des femmes en mettant à leur disposition les conditions matérielles et techniques adéquates pour que les interruptions de grossesse soient exécutées dans les conditions médicales les meilleures, mettre fin au marché noir de l'avortement ; en supprimant les conditions illégales qui créaient la recherche du profit par des gens mal intentionnés, permettre aussi sur le plan psychologique un dialogue ouvert, déculpabilisant, donnant à la décision d'interrompre la grossesse un caractère humain, raisonnable, déculpabilisant la femme, le couple, par le fait d'abord qu'il est prévu par une loi utilisable par chacun dans les mêmes circonstances, décision humaine parce qu'on n'est plus obligé de la prendre dans une solitude déshumanisante, sans pouvoir communiquer avec d'autres. "

Extrait de la brochure *Les choix d'une parenté responsable*, Cercle d'éducation populaire, Bruxelles.

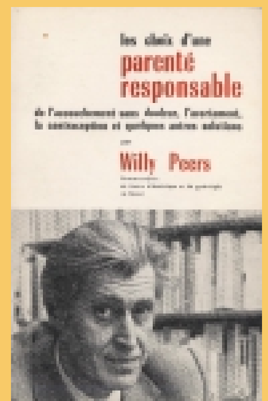
En Belgique, l'avortement a toujours été sévèrement puni. Le Code pénal prévoit une peine de deux à cinq ans d'emprisonnement pour l'avortée et pour l'avorteur ; il prévoit une peine de 5 à 10 ans de l'avorteur, lorsque l'avortement a causé la mort ou que la femme n'était pas consentante et 10 à 15 ans de travaux forcés lorsque ces deux circonstances se trouvent réunies.

La peine est d'un degré supérieur dans chacun de ces cas (réclusion au lieu d'emprisonnement, etc.), lorsque le coupable est médecin, chirurgien, sage-femme, officier de santé ou pharmacien.

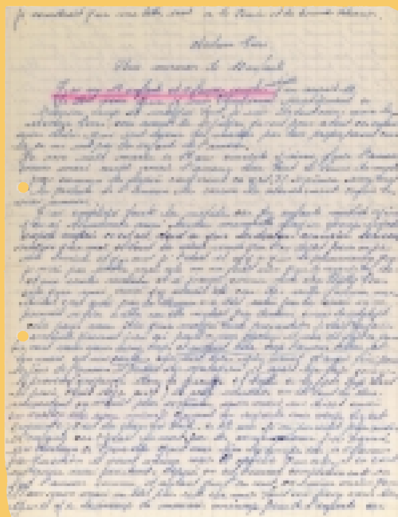
Synthèse des articles 348 à 353 du Code pénal de 1867



Le droit à l'avortement, brochure éditée par la Commission de politique sociale de la section belge du Secours ouvrier international (vers 1930)



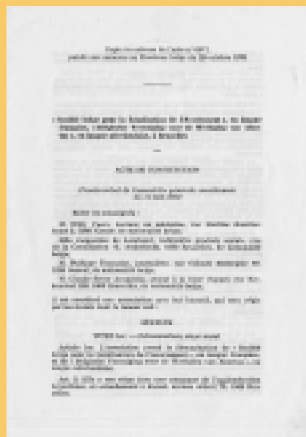
Willy Peers, *Le choix d'une parenté responsable*, cahier du Cercle d'éducation populaire, n° 49, Bruxelles, 1974



Lettre de gratitude d'une mère à Willy Peers, février 1973



Willy Peers en compagnie du chroniqueur judicaire et ami Philippe Toussaint



Acte de constitution de la Société belge pour la législation de l'avortement. Extrait du *Moniteur belge* du 29 octobre 1970



Lettre de Willy Peers à propos de sa pratique de l'avortement et de ses conflits avec l'Ordre des médecins, 9 novembre 1978



Willy Peers

Un humaniste en médecine

L'affaire Peers



L'arrestation d'un médecin de Namur pose le problème de l'avortement en Belgique...

Première annonce de l'arrestation, *Le Peuple*, 19 janvier 1973

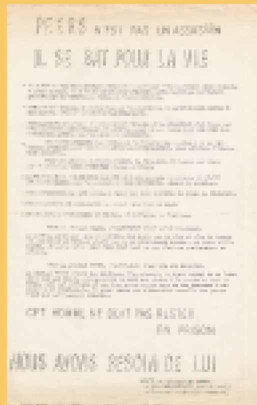
17 janvier 1973 ! À la suite d'une enquête et de perquisitions menées par le juge d'instruction Bartelous, le docteur Peers est inculpé d'avoir pratiqué plus de trois cents avortements au cours des neuf derniers mois de 1972 et placé en détention préventive. Le problème de l'avortement éclate au grand jour.

Malgré les interdits légaux, l'avortement est cependant pratiqué sur une grande échelle en Belgique. On parle de près de 150 000 cas par an. Mais la clandestinité dans laquelle ils sont pratiqués a souvent pour conséquences de graves séquelles sur la santé physique et psychologique des femmes, surtout celles qui ne peuvent, faute de moyens, interrompre leur grossesse dans de bonne conditions d'accueil et d'hygiène.

Une timide proposition de loi de Willy Callewaert – l'un des fondateurs en 1970 de la société belge pour la libéralisation de l'avortement avec Willy Peers – est combattue par le Parti social chrétien et la hiérarchie catholique au nom du caractère prétendument sacré des valeurs de la vie, et n'aboutit pas.

Dès l'annonce de l'arrestation, plusieurs comités de soutien pour la libération de Willy Peers et contre les poursuites en matière d'avortement se créent en quelques jours, pour organiser la solidarité. Des femmes, des mères de famille issues de toutes les classes sociales, se mobilisent et apportent spontanément leur appui au gynécologue emprisonné.

" Grâce à vous, à vos cours d'accouchement sans douleur que vous nous donniez très tard le soir, après pour vous des journées de prestations harassantes, grâce aussi et surtout à votre compétence liée à votre enthousiasme, à votre décision d'aider ceux qui souffrent, mon cinquième enfant est né dans la joie, dans la détente. Je vous en garde une grande reconnaissance. "
Lettre de soutien, le 20 février 1973.



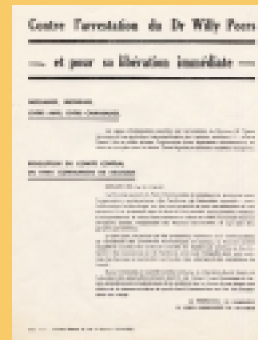
PEERS N'EST PAS UN ASSASSIN

IL SE BAT POUR LA VIE

CET HOMME NE DOIT PAS RESTER EN PRISON

NOUS AVONS BESOIN DE LUI

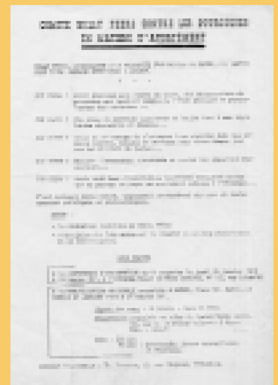
Tract du Comité de soutien de Namur



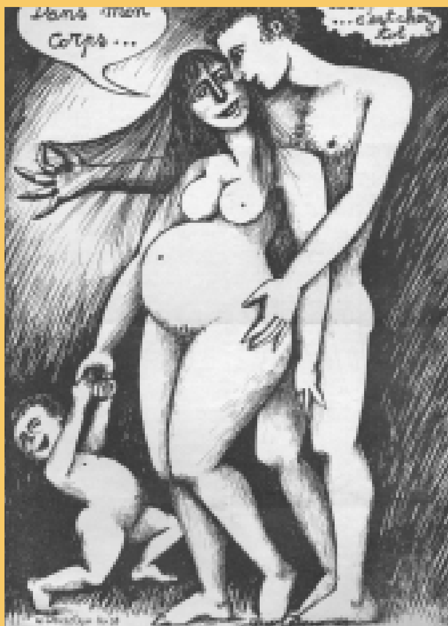
Contre l'arrestation du Dr Willy Peers

— et pour sa libération immédiate —

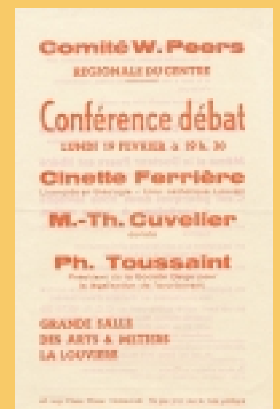
Tract de soutien de la Fédération de Charleroi du PCB



Tract du Comité Willy Peers de Mons



Dessin de Willy Wolztain au recto d'une pétition de soutien de la jeunesse communiste



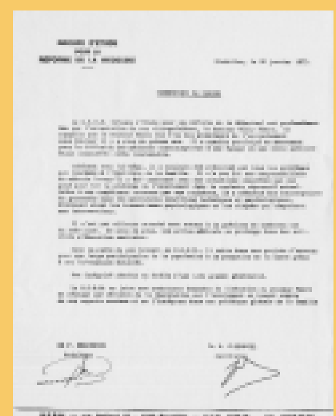
Appel et invitation à une conférence de soutien par le Comité Willy Peers de la Région du Centre



PROBLEMES POSES PAR :

L' AVORTEMENT
LA CONTRACEPTION

Brochure éditée par le Comité liégeois pour la révision de la législature sur l'avortement et la contraception, 16 p



Communiqué de presse du GERM vantant la probité et le désintéressement du docteur et exigeant sa libération, 20 janvier 1973



Willy Peers

Un humaniste en médecine

LIBERTE DOCTEUR PEERS AVORTEMENT

La manifestation de Namur



Vue de la manifestation : slogans féministes (photo Jeanne Vercheval)

Jour après jour, le soutien populaire au docteur emprisonné se renforce et se diversifie. La société civile exprime ainsi son opposition à la détention de Willy Peers et aux poursuites en matière d'avortement. Une grande manifestation est organisée à Namur le samedi 29 janvier 1973. Interdite au centre de la ville par le bourgmestre Lebrun, le cortège devient une véritable " marche dans le désert " de 10 000 manifestants de toutes les régions du pays et de toutes tendances à travers les rues périphériques de Namur et Saint-Servais. Une grande réunion clôture la marche. Le gouverneur de la Province de Namur, René Close, accueille les manifestants. Le professeur Hubinont annonce que la pétition de soutien a déjà recueilli 120 000 signatures et que 800 femmes et 200 médecins se sont déclarés " complices " du docteur Peers pour avoir pratiqué ou eu recours à l'avortement. Pour sa part, le chanoine Pierre de Locht déclare qu'il ne s'agit pas d'un problème religieux ou philosophique, mais de santé et de respect de la vie et surtout de la qualité de la vie humaine. Philippe Toussaint exprime au nom de tous les participants la nécessaire solidarité avec le détenu. Par sa présence à la tribune, André Cools, président du Parti socialiste belge apporte son soutien politique.

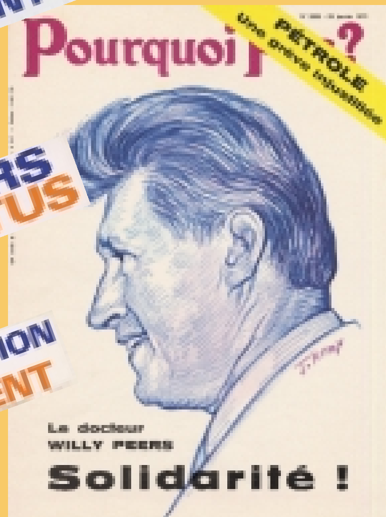
SOLIDARITE !

" Le procès Peers n'aura pas lieu [...] on ne peut garder en prison un homme comme le docteur Peers, ni le juger, sans attenter gravement, irrémédiablement peut-être, à la conscience sociale, à tout ce qui compose, fondamentalement, foncièrement, la Belgique [...]"

Extrait de l'éditorial de Philippe Toussaint dans Pourquoi pas ? du 25 janvier 1973

VRIJHEID Dr PEERS ABORTUS

LIBERTE CONTRACEPTION AVORTEMENT



Pourquoi pas ?

PÉTROLE Une grève injustifiée

Le docteur WILLY PEERS

Solidarité !

Pourquoi pas ? du 25 janvier 1973. En couverture, Willy Peers par J. Remy. L'éditorial est signé par Philippe Toussaint



Les 10.000 manifestants de Namur :

"LIBÉREZ LE DOCTEUR PEERS ET LÉGALISEZ L'AVORTEMENT"

L'imposante manifestation de Namur, *Le Peuple*, lundi 29 janvier 1973



Vue de la manifestation : banderole des " Marie Mineur ", groupe féministe de Charleroi (photo Jeanne Vercheval)



Vue de la manifestation : slogans féministes (photo Jeanne Vercheval)



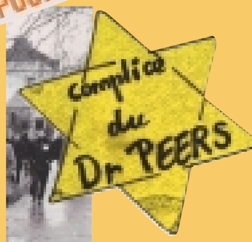
A Namur, manifestation digne et nombreuse de solidarité avec le docteur Peers

Le professeur Hubinont au gouverneur de la province :

«L'AFFAIRE PEERS, C'EST UNE NOUVELLE AFFAIRE DREYFUS»

L'imposante manifestation de Namur, *Le Peuple*, lundi 29 janvier 1973

LIBERTE POUR LE DOCTEUR PEERS POUR LA CONTRACEPTION



Fac-similé de l'étoile jaune portée symboliquement par certains manifestants

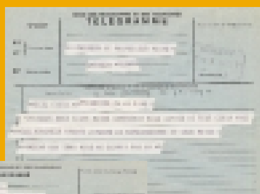


Willy Peers
Un humaniste en médecine

" Chers Jo et Babette, J'ai envie de vous écrire depuis plusieurs jours mais depuis une semaine ma vie s'est un peu agitée et spécialement ces trois derniers jours où enfin l'instruction a démarré depuis que j'ai été transféré à Namur. Dès les premières heures de mon arrestation l'importance des réactions, des messages qui m'arrivaient du Borinage, la création du comité à Mons m'ont fait deviner l'intense action que vous avez menée et qui m'a été confirmée d'ailleurs. Je savais que je pouvais compter sur mes amis et j'ai quelques scrupules à mesurer les heures, les efforts que tous ceux qui sont "dehors" ont consacrés à la défense de la cause de l'avortement. L'importance des réactions, la diversité de leur origine, la spontanéité aussi de groupes et d'individus sont pour moi la confirmation que nous avions vu juste et que j'avais eu raison d'adopter l'attitude qui fut la mienne depuis ces derniers mois. "

Lettre de Willy Peers à Jo Boute et à sa femme depuis la prison de Namur.

La solidarité s'organise



Télégrammes de solidarité à Willy Peers incarcéré à Dinant puis à Namur, janvier 1973

Willy Peers est incarcéré tour à tour à Dinant, à Namur et à Liège, à la suite de procédures judiciaires qui cachent mal l'embarras des autorités.

Plus soucieux de défendre la cause que de retrouver immédiatement sa liberté, le docteur Peers refuse de se déjuger et compte beaucoup sur le soutien populaire.

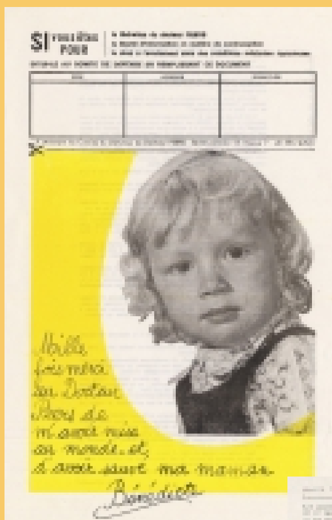
L'opinion publique prend position de plus en plus largement. Après l'élan des télégrammes, pétitions et aveux de complicité, ce sont maintenant les associations qui affirment l'urgence et la nécessité de changer la loi. Le mouvement s'étend désormais des milieux de gauche et laïques jusqu'à certaines franges du monde chrétien.

Le chanoine Pierre de Locht, moraliste et animateur du Centre d'éducation à la Famille et à l'Amour (CEFA) sera sanctionné par l'Université catholique de Louvain pour ses prises de positions éthiques courageuses.

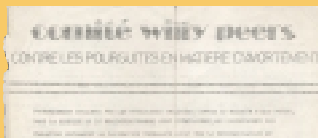
Seuls l'épiscopat catholique, quelques groupes fondamentalistes comme Pro Vita et leurs relais politiques maintiennent leurs attitudes intransigeantes.

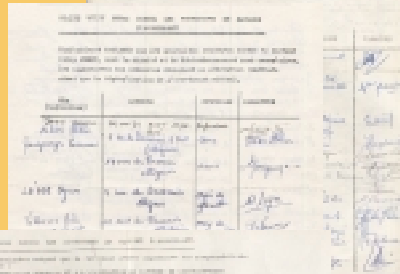
" Une discussion franche et claire entre quatre murs aurait sans doute évité un débat public sur certaines activités regrettables de l'un ou de l'autre médecin du Centre d'obstétrique et de gynécologie. Cela eut sans doute mieux valu, bien qu'il faut le reconnaître, beaucoup des agissements incriminés étaient devenus le secret de polichinelle. À ce propos, je saisis l'occasion qui m'est donnée de m'élever avec véhémence contre certains faux pilotes qui nous conduiraient ni plus ni moins à frapper de mort notre Wallonie en la dépeuplant. Ce qui fait la noblesse du beau métier de médecin, c'est qu'il a mission d'aider à naître et sauvegarder ce bien suprême qu'est la vie et non à l'étouffer. Il n'est de richesse que d'hommes et notre natalité, vous le savez, frôle le point critique où le taux des naissances n'équilibre plus le taux des décès. Si nous voulons vraiment la prospérité de notre petite patrie, nous ne pouvons tolérer qu'une campagne systématique pour l'avortement et même pour la contraception sans discernement, vienne tarir les sources vives de notre peuple. La pollution morale est infiniment plus grave que la pollution physique dont on nous rabat tant les oreilles. Un peuple sain se doit de se défendre contre le péril mortel qui le menace et j'espère vous avoir rendus attentifs à l'importance de ce problème et à l'urgence de lui trouver une solution. Si nous voulons pour le pays Wallon, mes chers collègues, des lendemains qui chantent, il nous faut partout dans toutes nos vieilles cités, de fraîches voix d'enfants pour reprendre le refrain. "

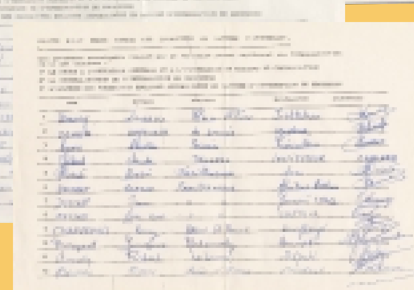
Extrait de la séance du Conseil provincial de Namur du 20 octobre 1972.


SI vous êtes POUR

Mille fois merci au Docteur Peers de m'avoir mise au monde et d'avoir sauvé ma maman.
Bénédicte


comité willy peers
CONTRE LES POURSUITES EN MATIÈRE D'AVORTEMENT

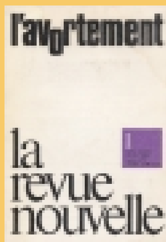




Pétitions exigeant la libération du docteur Peers et la fin des poursuites. Plus de 120 000 signatures sont ainsi recueillies en quelques jours


L'AVORTEMENT
les enjeux d'un débat passionné.

Essai de Pierre de Locht, *l'avortement*, Vie ouvrière, Bruxelles


l'avortement
la revue nouvelle

La Revue Nouvelle, numéro spécial *l'avortement*. Préparée par le Chanoine Pierre de Locht, la revue paraît au moment de l'arrestation de Willy Peers en janvier 1973


LA PENSÉE
NUMERO SPECIAL GRATUIT
LE PROBLEME DE L'AVORTEMENT
EDITORIAL

La Pensée, organe d'informations et de défense laïques, mai-juin 1973. Le numéro spécial gratuit prend fermement position en faveur de Willy Peers


La Ligue des Familles et le problème de l'avortement :
«La législation doit être revisée...»

Le Peuple, 20 février 1973. La Ligue des Familles se prononce pour une révision de la loi sur l'avortement

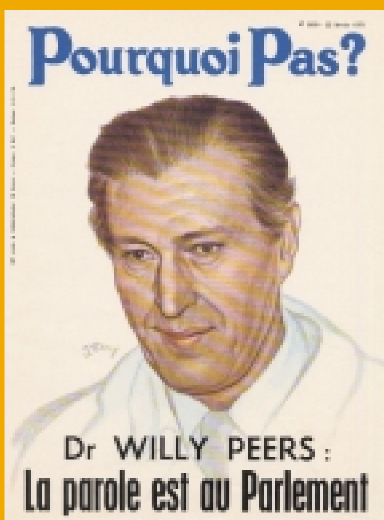

Dans l'attente de l'arrêt de Liège, les Facultés de l'ULB et de la VUB se prononcent
L'AVORTEMENT EST UN ACTE MÉDICAL NON JUSTICIABLE DU CODE PÉNAL

Le Peuple, 14 février 1973. Prise de position des facultés de médecine de l'ULB et de la VUB en faveur de la dépénalisation de l'avortement



Willy Peers
Un humaniste en médecine

Il faut changer la loi !



Pourquoi pas ?, 22 février 1973. En couverture, Willy Peers par J. Remy

Willy Peers passe 36 jours en détention préventive. Bien que l'instruction se prolonge quelques temps encore, elle ne débouchera jamais sur un procès.
Finalement, remis en liberté le mardi 20 février, le docteur Peers prend la tête de la manifestation de Liège le 24 février 1973 et y recueille l'appui de nombreuses personnalités scientifiques, politiques et syndicales. Les slogans rendent hommage à sa conviction et exigent l'arrêt des poursuites judiciaires contre les femmes avortées.
Philippe Toussaint, l'ami fidèle, note avec pertinence dans le Pourquoi pas ? du 22 février 1973 que la parole est désormais au Parlement.
L'affaire Peers s'achève mais la lutte pour la dépénalisation de l'avortement commence. Elle va durer dix-sept ans encore avant d'aboutir.

" Je ne crois pas qu'il y ait des personnes qui soient pour ou contre la vie. Mais la vie dans le concret est souvent plus complexe qu'on le croit. Je suis prêtre et dans le cadre de ma vie sacerdotale, j'ai rencontré des situations, où laisser continuer une grossesse aurait été davantage destructeur de la vie. Je suis contre l'avortement mais crois qu'une interruption de grossesse est parfois le moindre mal, donc une bonne solution. Une modification de la loi me paraît indispensable non pour "laisser aller" mais pour quitter la clandestinité. Ma foi de chrétien ne me permet pas de juger les autres ni d'imposer aux autres mes propres convictions, ni d'enfoncer dans la clandestinité tous ceux qui cherchent en conscience la solution la moins mauvaise. Je tenais à le dire en tant qu'homme, et en tant que chrétien fidèle à la foi et à mon Église. "
Pierre de Locht, discours au meeting de Namur du 27 janvier 1973.


La Nouvelle Gazette
«JE CONTINUERAI A AGIR COMME PAR LE PASSE»

La Nouvelle Gazette, 21 février 1973


La manifestation passe sous les murs de la prison Saint-Léonard de Liège

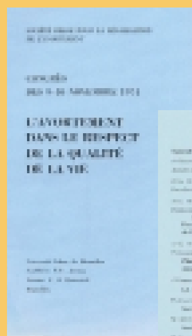

La manifestation franchit le Pont Maghin. Au centre, Willy Peers, à sa gauche, son épouse Christine et le professeur Hubinont, président du comité de soutien

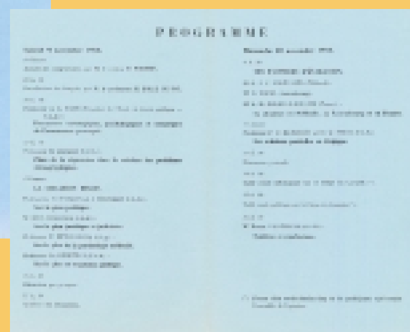

Willy Peers en conversation avec André Cools, président du PSB


Willy Peers après la réception en son honneur à l'Hôtel de Ville de Liège


Il faut libéraliser l'avortement !

Le Peuple, 17 février 1973. Éditorial d'André Cools en faveur de la dépénalisation de l'avortement


L'AVORTEMENT DANS LE RESPECT DE LA QUALITÉ DE LA VIE


PROGRAMME

Programme et bulletin d'inscription au congrès organisé par la Société belge pour la libéralisation de l'avortement à l'ULB les 9 et 10 novembre 1974



Willy Peers
Un humaniste en médecine



Autocollants féministes en faveur de la dépénalisation diffusés par le GACEHPA

Entre répression et mobilisation : la non décision politique



L'Hebdo 76, n°53, 10-16 novembre 1976. Photomontage caricatural du premier ministre catholique flamand Léo Tindemans opposé à la dépénalisation de l'avortement

A partir du printemps 1973 s'ouvre une période marquée par des avancées et des retours en arrière. Certains hôpitaux, centres de planning familial hospitaliers ou non pratiquent l'interruption volontaire de grossesse illégalement. Mais ils refusent désormais la clandestinité. Des équipes médico-sociales accueillent les femmes et les aident à faire leur choix. Le Groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant l'avortement (GACEHPA) joue un rôle de premier plan et permet la diminution des traumatismes et des décès dus aux avortements clandestins.

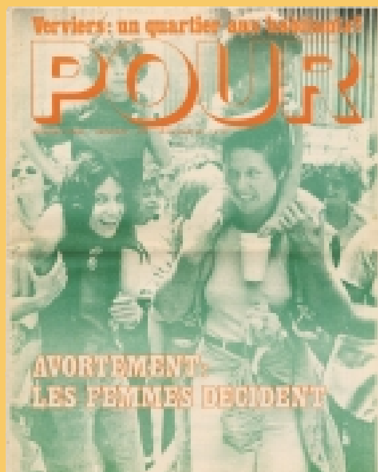
Plusieurs grandes manifestations rappellent l'exigence populaire et féministe d'abolir la vieille loi. Mais dès 1976, les Parquets entament à plusieurs reprises des poursuites contre les militants qui diffusent la liste des centres pratiquant l'IVG ou contre des médecins soupçonnés de le pratiquer.

Les trêves succèdent aux procès, tandis que les sondages montrent l'évolution constante de l'opinion en faveur de la dépénalisation, le Parlement rejette en mars 1982 une proposition de loi de suspension des poursuites.

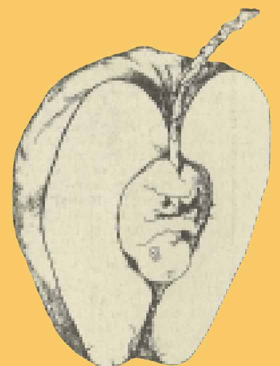
… L'emploi de contraceptifs est objectivement mauvais en soi et donc moralement illicite. La propagande en leur faveur n'est pas plus justifiée moralement .Combattre le fléau de l'avortement par la contraception artificielle revient à vouloir chasser un gros démon au moyen d'un plus petit. De plus, la contraception est souvent inspirée par une mentalité égoïste, qui veut éviter toute grossesse importune et toute charge d'enfant. En cas d'échec de la contraception, cette menta-lité incline souvent à opter pour l'avortement. Il est hors de doute que l'emploi régulier de contraceptifs crée chez la femme une propension à recourir à l'avortement en cas de grossesse importune.

… il appartient ainsi à l'Église de rejeter comme immorale toute législation qui viole directement des droits fondamentaux de l'homme ou d'un des groupes précités. Elle peut également condamner comme immorale la collaboration à la réalisation d'une pareille loi immorale.

Léonce-Albert Van Peteghem évêque de Gand, Gand le 21 décembre 1976, la législation en matière d'avortement.



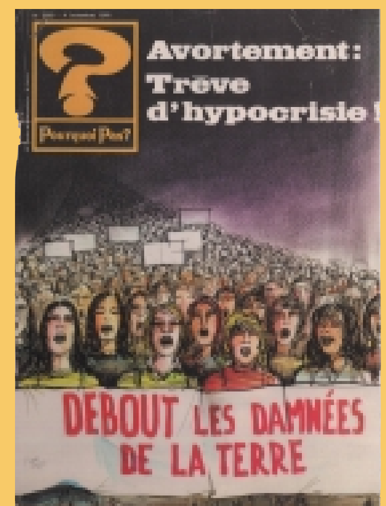
Pour, n°144, 2- 8 mars 1977. L'hebdomadaire de gauche des années '70 reprend le slogan féministe : " Avortement, les femmes décident "



Dessin de Fons Van Woerkom, Edit. Alfred A. Knopf



Dessin de Fons Van Woerkom, Edit. Alfred A. Knopf



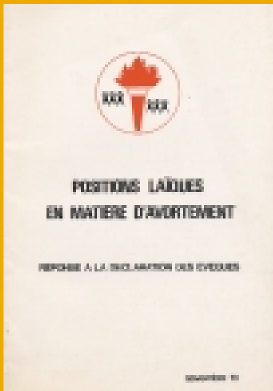
Pourquoi pas ?, n°3023, 4 novembre 1976



Willy Peers

Un humaniste en médecine

Pour la dépénalisation de l'IVG…



Suite à la déclaration des évêques condamnant l'avortement, le Centre d'action laïque réaffirme des positions favorables à l'IVG, 16 pages, novembre 1973

L'engagement laïque

Outre les problèmes médicaux et psychologiques, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pose de nombreuses questions d'ordre éthique. Des organisations comme la FGTB, le Parti socialiste, les Femmes prévoyantes socialistes, se prononcent en faveur de sa dépénalisation. Le monde associatif laïque engage très tôt une réflexion critique sur les interdits légaux relatifs à l'avortement et à la publicité pour la contraception, pourtant seuls moyens de prévenir ou d'interrompre une grossesse non désirée.

Après 1973, le Centre d'action laïque nourrit sa réflexion de la pratique des centres de planning et des centres qui pratiquent l'IVG. Le Centre d'action laïque mobilise et dénonce les méfaits de l'avortement clandestin, l'hypocrisie d'une interdiction qui n'empêche rien et l'intolérance acharnée de l'Église catholique.

Le cas singulier de Pierre de Locht

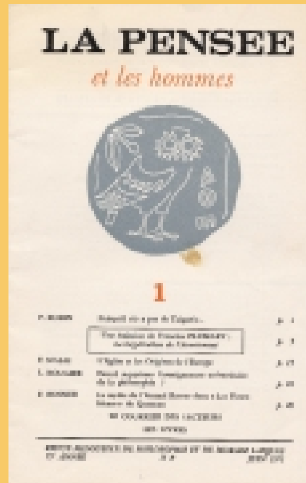
Le chanoine Pierre de Locht, chargé de cours de morale conjugale à l'Université catholique de Louvain et animateur du Centre d'éducation à la Famille et à l'Amour (CEFA), étudie et vit en moraliste le conflit entre les positions rigides de sa hiérarchie et la réalité souvent douloureuse vécue par les femmes et les couples. Il prend courageusement position à plusieurs reprises au nom d'une morale humaine.

Son engagement courageux lui vaut plusieurs condamnations par l'Épiscopat et le retrait de sa charge à l'UCL. Il est aujourd'hui trésorier de la Fondation Willy Peers.

" Les laïcs continueront donc à mettre tout en œuvre pour que la législation évolue vers la dépénalisation totale de l'avortement. S'ils sont les seuls à oser le dire, ils ne sont pas les seuls à le penser. Bien des chrétiens en effet, mus par un sentiment de vraie charité, cherchent à soustraire les femmes pauvres à la filière infernale de l'avortement clandestin.

Les laïcs réaffirment que la réforme de la loi doit se préparer dans la sérénité. Celle-ci ne pourra être assurée aussi longtemps que seront mis au ban d'infamie ceux qui, courageusement, aident les femmes en difficulté. C'est pourquoi les laïcs, en mesure préliminaire, exigent que soient suspendus les articles du Code pénal réprimant l'avortement pratiqué sur la femme consentante. "

Lettre ouverte aux Parlementaires pour la défense de la Santé des femmes exposées aux risques des avortements clandestins, R. DILLE et G.C. LIENARD, Conseil central des communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, février 1979.



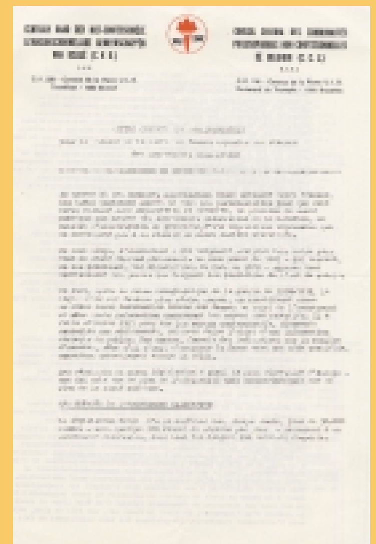
La laïcité prend très tôt position en faveur de la légalisation de l'avortement. *La Pensée et les hommes*, juin 1971



Aimer à l'ULB, brochure laïque à l'intention des étudiants pour les sensibiliser à la contraception et à l'avortement, bilingue, 1974



Prise de position radicale du Centre d'action laïque *Pour la dépénalisation totale…*, 36 pages, 1978


Lettre ouverte aux parlementaires… par le Conseil central laïque, 4 pages, février 1979



Couverture de l'une des prises de position éthique du chanoine publié par le CEFA, 24 pages, 1971. Pierre de Locht étudie le conflit entre les positions doctrinales de l'Église et les réalités humaines auxquelles il est confronté par son enseignement


Tract-dépliant plurilingue du Centre d'action laïque donnant la liste des Centres de planning familial dont certains pratiquent l'IVG, vers 1975



Couverture d'une brochure coéditée par un collectif au nom d'un regroupement de Centres de planning et d'associations militant pour la dépénalisation, 51 pages, début 1984



Willy Peers
Un humaniste en médecine

La loi, la liberté,…pas le Roi

Lorsque Willy Peers meurt le 30 novembre 1984, son combat est loin d'être victorieux.
Dès 1973, le Parlement est saisi du problème. Diverses propositions de loi sont déposées à la Chambre et au Sénat pour dépénaliser l'IVG : notamment celles de Noëlla Dinant (PCB), de Marc-Antoine Pierson (PSB), de Basile Risopoulos (PRL), de Lucienne Herman Michielsens (PVV, parti libéral flamand) et de Roger Lallemand (PS) qui servira finalement de base à la nouvelle loi.
Toutes se heurtent au refus des sociaux-chrétiens et de quelques autres élus.
En 1989 encore, les évêques de Belgique, sourds à l'appel des femmes et à l'évolution de l'opinion publique, réaffirment leur refus intransigeant de légaliser l'interruption volontaire de grossesse.
Enfin, en mars 1990, la loi dite " Lallemand-Michielsens " dépénalise partiellement l'avortement. Elle instaure aussi une Commission de suivi et d'accompagnement qui marque un progrès important en matière de santé publique.
Le Roi Baudouin, sortant de sa fonction de chef de l'État au nom de ses convictions religieuses, refuse de sanctionner et de promulguer la loi : il provoque ainsi une crise constitutionnelle grave.

" Les honteux procès pour avortement, comme ceux que j'avais suivis avant de fonder la Société Belge pour la Légalisation de l'Avortement, où on voyait comparaître des charretées de femmes qui s'étaient fait avorter, leurs maris ou leurs amis, parfois une " faiseuse d'anges ", font aujourd'hui partie d'un Moyen âge de notre justice. C'est à Willy Peers que nous le devons. Il n'y aurait pas eu vocation mais on devrait lui élever une statue. Ou mieux encore, car je penserai toujours, je l'espère, qu'il faut rêver, on devrait élever une statue à tous ceux qui, apprenant qu'on avait arrêté le docteur Peers, eurent avec une fermeté admirable, la réaction que ce n'était pas possible, pas admissible pour des honnêtes gens. "
Extrait de Philippe TOUSSAINT, *Willy Peers, 25 ans, L'affaire Peers et les honnêtes gens*, dans *Espace de Libertés*, numéro spécial de janvier 1998.

" On parle aux jeunes de la contraception de manière très hygiéniste, en parlant plus de prophylaxie [Ndr : ensemble de mesures à prendre pour prévenir les maladies] que de relations entre les êtres. C'est beaucoup plus difficile de parler de la sexualité en parlant des peurs, des mal-être dans la sexualité, de la peur de l'autre, des fantasmes. N'importe qui peut parler de la pilule pour expliquer comment on l'utilise. Il n'y a qu'à lire un livre et un mode d'emploi. C'est déjà bien de le faire.
Mais cela ne suffit pas pour que les jeunes soient plus à l'aise dans la sexualité. C'est là que vient s'articuler le travail du planning familial. Quand nous parlons, nous, d'éducation sexuelle et affective, on aborde l'émotionnel, le relationnel entre les jeunes, le respect de soi-même et de l'autre dans la relation. Cela devient de plus en plus une éducation à la citoyenneté responsable. "

Extrait de *Willy Peers, 25 ans, Entretien avec Dominique Roynet*, dans *Espace de Libertés*, numéro spécial de janvier 1998.

À propos de l'IVG : le but poursuivi étant alors essentiellement une œuvre de santé publique, au sens le plus large du terme :
• protéger la santé, voire la vie des femmes en mettant à leur disposition les conditions matérielles et techniques adéquates pour que les interruptions de grossesse soient exécutées dans les conditions médicales les meilleures,
• mettre fin au marché noir de l'avortement ; en supprimant les conditions illégales qui créaient la recherche du profit par des gens mal intentionnés,
• permettre aussi sur le plan psychologique un dialogue ouvert, déculpabilisant, donnant à la décision d'interrompre la grossesse un caractère humain, raisonnable, déculpabilisant la femme, le couple, par le fait d'abord qu'il est prévu par une loi utilisable par chacun dans les mêmes circonstances,
• décision humaine parce qu'on n'est plus obligé de la prendre dans une solitude déshumanisante, sans pouvoir communiquer avec d'autres.

Extrait de la brochure *Les choix d'une responsabilité responsable*


16.000 FEMMES AVORTENT CHAQUE ANNEE.
SONT-ELLES DES CRIMINELLES?


Wathelet joue du scalpel
MINI-TRIP ROYAL
BELGIQUE-BELGIE


LE SOIR
Avortement dépénalisé : la majorité politique rejoint enfin la société


LE SOIR
M.A.D.
La crise constitutionnelle pourrait entraîner une réduction du pouvoir royal



E X P O S I T I O N

Willy Peers, un humaniste en médecine

Production
Centre d'Action Laïque de la Province de Namur

En collaboration avec
l'Institut d'Histoire Ouvrière Économique et Sociale (IHOES).

Comité scientifique
Jean-Jacques AMY, Alice BOTQUIN, Jo BOUTE, Michel HANNOTTE, Jacques LEMAITRE, Jacques PECH, Christine PEERS, Dr VANDENBERG.

Avec le parrainage
de la Fondation Willy Peers.

Avec le soutien
du service de l'Éducation permanente – Direction générale de la Culture et de la Communication de la Communauté française – et de la Province de Namur.

Secrétariat de rédaction
Caroline LIEVROUW

Remerciements à
France ARETS, Jacqueline de LOMBAERT, Edith HEYE, Danielle LAVAUX, Danielle LECLERCQ, Camille SCHMITZ.
Le Centre de Planning Willy Peers.
Et toutes les personnes qui, spontanément, ont tenu à soutenir cette initiative.

Crédits photographiques
Collection IHOES, dons de Jo BOUTE, Pierre DANDOY, Jean GUSTIN, Jacques LEMAITRE, Christine PEERS, Jeanne VERCHEVAL, Fondation Peers, journal Le Soir.
Sauf mention contraire, les documents proviennent de l'IHOES, archives Jo Boute, Willy Peers et Camille Smith.

Publication
Willy Peers, un humaniste en médecine, éditions du Cerisier, Mons, 2001.

Cette exposition fait suite à une première version produite conjointement par le CALNamur, l'IHOES et le Pac Namur, présentée à Namur à l'occasion du colloque du 6 mars 1999.